

HONORAIRES DE TRANSACTION à Charge Vendeur

Mandat simple

Jusqu'à 50 000€ :	Forfait 6 500€ TTC
De 50 001 à 100 000€ :	Forfait 9 000€ TTC
De 100 001 à 150 000€ :	8.50% TTC du prix de vente
De 150 001 à 200 000€ :	7.50% TTC du prix de vente
De 200 001 à 250 000€ :	7.00% TTC du prix de vente
De 250 001 à 350 000€ :	6.50% TTC du prix de vente
De 350 001 à 600 000€ :	6.00% TTC du prix de vente
Supérieur à 600 001€ :	5.50% TTC du prix de vente

Mandat confiance

Jusqu'à 50 000€ :	Forfait 5 500€ TTC
De 50 001 à 100 000€ :	Forfait 8 500€ TTC
De 100 001 à 150 000€ :	8.00% TTC du prix de vente
De 150 001 à 200 000€ :	7.00% TTC du prix de vente
De 200 001 à 250 000€ :	6.50% TTC du prix de vente
De 250 001 à 350 000€ :	6.00% TTC du prix de vente
De 350 001 à 600 000€ :	5.50% TTC du prix de vente
Supérieur à 600 001€ :	5.00% TTC du prix de vente

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs maximums pratiqués par la Sté en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

HONORAIRES DE LOCATION

Mise en location d'un Bien	Bailleur	Locataire
Entremise	Offert	NC
Visite, Constitution du dossier, Rédaction Actes :	8€ TTC /m ²	8€ TTC /m ²
Etat des Lieux	3€ TTC/m ²	3€ TTC/m ²

Mise en location local professionnel	Bailleur	Locataire
Visite, Constitution du dossier, Rédaction Actes :	9€ TTC /m ²	9€ TTC /m ²
Etat des Lieux	3€ TTC/m ²	3€ TTC/m ²

Gestion Locative : à partir de 7% HT du loyer annuel (soit à partir de 8.40% TTC) exercée par notre filiale Century21 BEVEN Immobilier – Remoulins (30)

Assurance Loyers Impayés : NC